

Mouadh'ibn Jabal et la 15^{ème} nuit de Sha'bane.

*Ecrit par Sidi Samer Dajani
Traduit par French Maarif
Sha'bane 1435*



« En ce qui concerne la nuit de la mi-Sha'bane, les Tabi'ines du Shâm comme Khalid ibn Ma'adan, Makhoul, Louqman ibn 'Amir, et d'autres, avaient l'habitude d'honorer cette nuit en portant une attention particulière à leurs actes d'adoration durant cette nuit. C'est d'eux que les gens apprirent la vertu de cette nuit et apprirent à l'honorer. »

Ibn Rajab al Hambali, Lata'if al-Ma'arif (1)

« En ce qui concerne la nuit de la mi-Sha'bane, des hadiths et des récits des premiers temps ont été transmis à propos de sa vertu, et il a été transmis qu'un groupe parmi les salafs (pieux prédécesseurs) avait pour habitude de faire des prières supplémentaires durant cette nuit. »

Ibn Taymiyya, Majmou' al-Fatawa (2)

Les passages ci-dessus nous montrent que durant le premier siècle de l'Islam, les gens connus pour célébrer la nuit de la mi-Sha'bane étaient les gens du Shâm. Ceux qui leur enseignèrent que la nuit de la mi-Sha'bane était une nuit spéciale et qui leur apprirent à accomplir des prières supplémentaires durant cette nuit étaient des savants de la génération des Tabi'ines : ceux qui étudièrent auprès des compagnons du Messager d'Allah (Paix et Salut sur lui).

La question qui se pose est la suivante : pourquoi les Tabi'ines du Shâm en particulier ?

Tout simplement parce qu'ils reçurent ce savoir du grand compagnon Mouadh ibn Jabal (qu'Allah soit satisfait de lui) qui enseignait à Damas. Les compagnons du Messager d'Allah (Paix et Salut sur lui) s'étaient éparpillés dans différentes parties du monde et amenèrent avec eux les enseignements qu'ils avaient pris du Messager d'Allah (Paix et

Salut sur lui). C'est pour cela que durant le premier siècle de l'Islam, différentes régions du monde musulman adoptèrent différentes pratiques et différents fiqhs, en se basant sur les différents compagnons qui enseignaient.

Lorsque le calife Haroune ar-Rashid demanda à l'Imam Malik s'il pouvait forcer tous les gens de l'Islam à suivre son livre 'Mouwatta', celui-ci refusa catégoriquement, en répondant que les compagnons du Messager d'Allah s'étaient dispersés dans différents territoires, chacun emportant différents hadiths et enseignements. Les gens de chaque région suivirent la voie des compagnons qui vinrent à eux, et ils avaient tous raison. Après quelques temps, les hadiths des différentes régions allaient être rassemblés et partagés avec l'ensemble de la communauté musulmane.

A propos de Mou'adh ibn Jabal

Le compagnon le plus proéminent qui enseignait à Damas était Mouadh ibn Jabal. Le Messager d'Allah (Paix et Salut sur lui) dit : « *La personne de ma Oummah qui a le plus de science en ce qui concerne ce qui est Halal et ce qui Haram est Mou'adh ibn Jabal* ». Il (Paix et Salut sur lui) a aussi dit : « *Mou'adh sera à la tête de tous les savants le Jour du Jugement* ». Beaucoup de hadiths décrivent Mou'adh comme le leader des savants de l'Islam le Jour du Jugement.

Les autres compagnons présents au Shâm avaient un tel respect pour lui qu'à partir du moment où il arriva au Shâm, ils se tournaient systématiquement vers lui pour résoudre un problème. Même s'il était le plus jeune des compagnons là-bas, ils l'admiraient tous. Il s'asseyait toujours de manière silencieuse mais se démarquait par son visage lumineux. Lorsqu'un désaccord survenait, ils allaient tous le consulter. Les gens disaient qu'il suffisait de le voir pour l'aimer.

C'était Mou'adh, ce compagnon qui sortait de l'ordinaire, qui apprit aux gens du Shâm les dires du Messager d'Allah (Paix et Salut sur lui) à propos des vertus de la nuit de la mi-Sha'bane.

Là-bas, dans le Shâm, Mou'adh ibn Jabal rapporta que le Messager d'Allah (Paix et Salut sur lui) dit :

« Dieu regarde Sa Création durant la nuit de la mi-Sha'bane, et leur pardonne tous, hormis les idolâtres et ceux qui entretiennent de la rancœur. »

Le hadith ci-dessus a été narré sous l'autorité de Mou'adh par ibn Hibban dans son *Sahih*, et aussi par ibn Abi Asim dans *al-Sunna* et par al-Tabarani dans *al-Kabir* et *al-Awsat* (3).

Si l'on regarde la chaîne de ce hadith, on voit que le Syrien Malik b. Yukhamir (de la ville de Homs) prit ce hadith de Mou'adh ibn Jabal, et qu'en passant par lui, cela atteignit Makhoul. Comme nous l'avons vu plus haut, ibn Rajab affirma que Makhoul était une des personnes qui apprit aux gens la vertu de cette nuit bénie et qu'il avait l'habitude de faire des actes d'adoration supplémentaires durant cette nuit.

Selon l'imam Zouhri et d'autres grands savants de cette époque, Makhoul était le plus grand savant du Shâm de son époque, et un savant parmi les quatre plus grands savants de cette génération bénie de jeunes Tabi'ines. Makoul enseigna ce hadith au damascène Thawban qui l'enseigna à deux personnes qui sont mentionnées dans la chaîne : son fils ibn Thawban, et l'imam du Shâm : al Awza'i. Al Awza'i était à son époque l'imam du Shâm en terme de jurisprudence, tout comme Malik à Médine, Abou Hanifa à Koufa ou ibn Hambal à Baghdad. L'école Awza'i de jurisprudence devint l'école principale de jurisprudence dans le Shâm et se propagea jusqu'à l'Andalousie où elle fut l'école de jurisprudence la plus répandue pendant une certaine période.

Comme vous le voyez, les personnes citées dans cette chaîne sont toutes du Shâm. C'est pour cela que le maître de hadith al-Tabarani, lui-même de Palestine, a narré ce hadith dans son livre *Mousnad al-Shâmiyyeen* : une collection de hadith rapportés par des Tabi'ines qui vécurent dans le Shâm, et par leurs élèves. Al-Tabarani prit ce hadith de Mouhammad ibn Abi Zour'a de Damas, sa chaîne remontant jusqu'à Imam Awza'i et ibn Thawban (4).

Makhoul reçut également ce hadith de Kathir ibn Mourra al-Hadrami, un Tabi'i qui vivait à Homs. Kathir rapporta ce hadith en tant que *moursal* directement du Messenger d'Allah (Paix et Salut sur lui), c'est-à-dire qu'il n'a pas spécifié quel compagnon le lui avait transmis. Al-Bayhaqi narra ce hadith avec cette chaîne dans *Shou'ab al-Iman* et affirma que c'était un *moursal jayyid* (un hadith fort, même si c'est un *moursal*) . (5) Kathir était connu pour souvent laisser de côté le nom des compagnons de qui il prenait les hadiths, mais l'on sait que l'un de ses principaux professeurs était Mou'adh ibn Jabal (que Dieu l'agrée).

Des hadiths narrés par d'autres personnes du Shâm

Les gens du Shâm n'ont pas appris ce hadith uniquement de Mou'adh ibn Jabal, mais aussi d'un autre compagnon : Abou Moussa al-Ash'ari. Qui rapporta ce hadith de lui ? Al-Dahhak ibn Abd-ar-Rahman, du Shâm. Cette chaîne continue d'être narrée par des savants du Shâm jusqu'à Rashid b. Sa'id al Ramli de Palestine, qui enseigna ce hadith à ibn Majah, qui le narra dans son *Sounan* (6).

Ibn Majah rapporta aussi le hadith suivant de l'autorité de Ali ibn Abou Talib :

« *Si la nuit de la mi-Sha'bane arrive, alors tenez-vous debout en prière durant cette nuit, et jeûnez le jour. Car Dieu descend jusqu'aux cieux au lever du soleil et dit : 'Y'a-t-il quelqu'un qui recherche le Pardon pour que Je lui pardonne ? Y'a-t-il quelqu'un qui recherche la subsistance pour que Je la lui accorde ? Y'a-t-il quelqu'un qui est affligé pour que Je lui enlève son malheur ? Y'a-t-il un tel et un tel ...' jusqu'à l'aube.* »

Qui rapporta ce hadith depuis Ali ? Son neveu Abdoullah ibn Ja'far, qui avait pour habitude de voyager tous les ans à Damas. Il transmit le hadith à son fils Mou'awiya, qui naquit à Damas (7).

Comme on peut le voir, les gens du Shâm ont accordé une grande importance à cette nuit et une attention spéciale à rapporter les hadiths à ce propos. Bien sûr, d'autres hadiths à

propos de cette nuit ont été propagés par des gens de différents territoires. Imam Ahmad ibn Hambal, par exemple, rapporta un hadith similaire à celui de Mou'adh ibn Jabal à propos de la vertu de cette nuit (avec quelques différences dans les termes utilisés) à partir d'une chaîne composée d'Égyptiens, sous l'autorité de Abdoullah ibn Amr ibn al-As (que Dieu l'agrée), le compagnon dont le père a ouvert l'Égypte à l'Islam. (8)

Les savants du Shâm

Si l'on revient maintenant au hadith de Mou'adh ibn Jabal (que Dieu soit satisfait de lui), on voit que les personnes qui l'ont rapporté sont celles qui ont donné des explications à propos de ce hadith. Ainsi, ces savants ne se sont pas contentés de rapporter ce hadith, mais l'ont aussi commenté et expliqué.

Abdoullah ibn al-Moubarak a dit :

« J'ai entendu al-Awza'i expliquer le 'moushâhin' (celui qui entretient la rancœur) comme : une personne de l'innovation, qui a quitté la jama'a (majorité) et la Oummah. » (9)

Oumar ibn Hani a dit :

« J'ai interrogé ibn Thawban à propos de la signification de moushâhin (celui qui entretient la rancœur). Il dit : 'C'est celui qui a quitté la Sounnah de son Prophète (Paix et Salut sur lui), qui parle en mal de sa Oummah, et qui verse son sang. » (9)

Comme on l'a vu plus haut, Imam Awza'i et ibn Thawban sont les personnes qui ont rapporté le hadith de Mou'adh à partir de Thawban et qui l'ont transmis aux autres savants du Shâm.

Conclusion

Ainsi, nous apprenons que les gens du Shâm accordèrent une importance certaine à la nuit de la mi-Sha'bane et au jour suivant, et nous apprenons que son origine remonte au grand compagnon Mouadh ibn Jabal (que Dieu soit satisfait de lui). Les gens du Shâm prirent ce hadith de lui, l'enseignèrent aux autres et l'expliquèrent. Nous savons aussi qu'ils apprirent de ce hadith qu'il fallait faire des efforts sur les actes d'adoration durant cette nuit.

Qu'Allah récompense tous les compagnons et les gens qui les ont suivis, ainsi que tous les narrateurs de hadiths et les savants qui ont préservé la Sounnah du Messager d'Allah (Paix et Salut sur lui) pour qu'elle nous atteigne des siècles plus tard, dans tous les coins du monde, pour que nous puissions agir en fonction.

- 1) Ibn Rajab al Hambali, *Lata'if al-Ma'arif*, Beirout : dar ibn Hazm, 2004, p.137.
- 2) Il continue en disant : « Si une personne seule accomplit des prières supplémentaires lors de la nuit de mi-Sha'bane, ou dans une congrégation privée comme des groupes de salafs avaient l'habitude de le faire, cela est bon. » Cependant, il désapprouva qu'une congrégation d'une ville entière se réunisse dans la mosquée principale pour prier par exemple un nombre définis d'unités de prière (par exemple 100 unités en récitant 1000 fois la sourat Ikhlas), qualifiant ceci d'innovation. Voir Ibn Taymiyya, *Majmou'al-Fatawa*, vol.23, p.132. Une affirmation pratiquement identique est répétée dans son *Iqtida' al-sirat al-moustaqim* dans lequel il ajouta que malgré le fait que des savants du Hijaz nièrent la vertu de cette nuit, la majorité des personnes de science parmi les savants Hambalis et d'autres crurent en ses vertus spéciales, et les textes de Ahmad ibn Hambal sont des preuves de cela, tout comme les traditions prophétiques et les pratiques de certains salafs. Voir Ibn Taymiyya, *Iqtida' al-sirat al-moustaqim*, Beirout : Dar'Alam al-Kitab, 1999, vol.2, pp.136-7). Il est à noter à ce sujet que le Shâm a toujours été un des centres principaux de l'école Hambalie.
- 3) *Sahih ibn Hibban*, vol.12, p.481. Tous ces hommes sont de confiance. Après avoir évalué 8 chaines de narration pour ce hadith, al-Albani conclut : « Ce hadith, avec ces chaînes de transmission collectives est authentique sans aucun doute. » Al-Albani, *Silsilat al-Ahadith al-Sahihah*, Riyadh : Maktabah al-Ma'arif, 1979, vol.3, p.138.
- 4) Al-Tabarani, *Mousnad al-Shâmiyeen*, Beirout : Mou'assassat al-Risala, 1984, vol.1, p.128
- 5) Al-Bayhaqi, *Shu'ab al-Iman*, Riyadh: Maktabat al-Rushd, 2003, vol. 5, p. 349.
- 6) *Sunan Ibn Majah*, Le Caire : Dar Ihya' al-Kutub al-Arabiyya, Vol. 1, p. 445.
- 7) *Sunan Ibn Majah*, Le Caire : Dar Ihya' al-Kutub al-Arabiyya, Vol. 1, p. 444. Cependant, il est à noter que la chaîne de cette narration contient une personne qui est considérée comme faible. Même si Ibn Rajab al-Hambali considéra cette narration comme étant faible, il l'a narrée dans *Lata'if al-Ma'arif* afin de supporter le fait de jeûner le 15^{ème} jour de Sha'bane : il affirma aussi que dans tous les cas, ce jour faisait partie des 3 jours du milieu du mois aussi connus sous le nom de « Jours Blancs » durant lesquels le jeûne est recommandé (Ibn Rajab al-Hambali, *Lata'if al-Ma'arif*, Beirut: Dar Ibn Hazm, 2004, p. 136).
- 8) *Mousnad Ahmad ibn Hambal*, Beirout: Mou'assassat al-Risala, 2001, vol. 11, pp. 216-7.
- 9) Shaykh Salih al-Ja'fari (ed.), *Risalat al-Kashf wal Bayaan 'an Fadaail Laylat an-Nisf min Sha'ban* par al-hafiz Shaykh Salim al-Sanhouri, qui résumait les enseignements de son professeur, le maître de hadith de son époque, Shaykh Najm al-Din al-Ghayti. Le Caire: Dar Jawami' al-Kalim, pp. 14-5.
- 10) Ibn Rajab al-Hambali, *Lata'if al-Ma'arif*, Beirout: Dar Ibn Hazm, 2004, p. 137.